

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 31 mars 2021 à huis clos par voie de visioconférence, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, laquelle est enregistrée et disponible pour visionnement sur le site Internet de la municipalité.

Étaient présents : Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Johnny Gauthier
Sylvie Bolduc
Mario Desmeules

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION POUR LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
3. RÉOLUTION ÉTABLISSANT LES TERMES DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS #206-18 ET #218-19
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

45-03-21 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

46-03-21 Résolution pour tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours ;

CONSIDÉRANT le décret 291-2021 du 24 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours soit jusqu'au 2 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

47-03-21 Résolution établissant les termes de financement des règlements # 206-18 et #218-19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de financement permanent ;

CONSIDÉRANT QUE dans celui-ci sont inclus un montant de 67 058 \$ à même le règlement parapluie #206-18 et un montant de 84 550 \$ à même le règlement parapluie #218-19 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements #206-18 et #218-19 soient financés sur une période de 15 ans.

48-03-21 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière